PUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

Yaoundé, le

N° */AEB/MINFOF/SG/DF/SDAFF/SAG*

AUTORISATION EXCEPTIONNELLE D'ENLEVEMENT DE BOIS

Le Ministre des Forêts et de la Faune soussigné,

Autorise à procéder à l'évacuation de **32 billes** gisant sur parc dans son **AEB N°** située dans l'Arrondissement de , Département du , Région du et dont le volume est estimé à **440 m^3**.

Cette autorisation est valable pour une période ne pouvant excéder **deux (02) mois** à compter de la date de notification du démarrage des activités et aucun nouvel abattage n'est autorisé dans ladite AEB.

Le transport des grumes doit s'effectuer avec les carnets de lettres de voitures sécurisés en cours de validité, paraphés par le responsable des forêts territorialement compétent.

Le Délégué Régional est chargé du suivi de l'exécution de la présente autorisation exceptionnelle d'enlèvement de bois.

AMPLIATIONS :
- MINFI (DG.Douanes)
- BNC
- DRFOF/CE
- Intéressé
- Archives